

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2014

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Laurent BOISSADY, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Madame Nicole LEMONNIER, procuration donnée à Madame Marie-Christine MAILLART et Monsieur André HERLIN, excusé.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER.

---

## Délibérations :

- **Conventions avec la Communauté de Communes du Val de Noye**

Le Conseil Municipal, compte tenu des explications qui lui sont fournies et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les conventions avec la Communauté de Communes du Val de Noye concernant le remboursement des frais de fonctionnement de l'école maternelle au titre de l'année 2014 ainsi que le remboursement des fournitures scolaires.

- **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et autorise Madame le Maire à émettre un titre de recette envers GRDF d'un montant de 164 € 15 selon la formule suivante :  
 $(0.035 \text{ €} \times 1.221) + 100 \text{ €} \times 1.15$  1.221 est la longueur du réseau en km.

## Informations diverses :

- **Aménagement chemin sur terres du Paraclet :**

Monsieur NOWAK informe les membres du Conseil Municipal que suite à un entretien avec Monsieur BELLANGER responsable de l'exploitation, le Paraclet pourrait mettre à la disposition de la commune un sentier entre deux cultures pour relier les marais à la route départementale. Il serait possible en échange, de diminuer la location des marais d'autant de m<sup>2</sup> concédés (environ 250m<sup>2</sup>).

Il convient de se renseigner si cela est possible au niveau du bail.

- **Commission urbanisme**

Suite à la dernière réunion du comité de suivi du PLUi, Madame MAILLART et Monsieur NOWAK expriment à l'assemblée leurs inquiétudes sur la maîtrise des prises de décisions finales. Ils souhaitent rapporter au sein d'une commission, les travaux de ce comité et rapporter au comité les propositions communes de l'assemblée.

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au N° 14, rue du Vallon cadastrée section X n° 172.

- **Reprise des concessions en état d'abandon**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Les conditions :

1. 30 ans d'existence
2. dernière inhumation datant d'au moins 10 ans
3. En état d'abandon

Il faut veiller aux formalités et aux délais de procédure.

La procédure de reprise :

1. Etat d'abandon constaté par un Procès-Verbal dressé par le maire.
2. Notification aux descendants de la copie du Procès-Verbal et mise en demeure de remettre la concession en bon état.
3. Procès-Verbal affiché en mairie et au cimetière
4. 3 ans après l'affichage du Procès-Verbal de constat, un nouveau Procès-Verbal constate l'état d'abandon et notifie aux intéressés les mesures envisagées.
5. Le maire saisit le Conseil Municipal pour décider de la reprise.
6. Arrêté municipal mentionnant la reprise par la commune d'un terrain affecté à une concession en état d'abandon. Un mois après la publication de l'arrêté, le Maire peut faire enlever les monuments.

Ce terrain peut à nouveau être concédé après avoir procédé à :

- L'exhumation des restes des personnes inhumées
- La ré inhumation de ces restes dans l'ossuaire
- A la consignation des noms des personnes dans un registre

Si une concession fait à nouveau l'objet d'un entretien, elle sort de la procédure de reprise.

- **Dépenses salle polyvalente**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée des dépenses et recettes de fonctionnement concernant la salle polyvalente pour l'année 2013 :

Dépenses : 5 103,48 €

Locations recettes : 4 680,00 €

Locations particuliers : 11 pour Cottency et 6 extérieurs

Locations commune : 12 Fêtes municipales et 4 Comité des fêtes

Madame le Maire fait la proposition aux membres du Conseil Municipal d'effectuer un grand nettoyage de la salle polyvalente par des conseillers volontaires.

- **Demande Le Paraquet CHS**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la dernière réunion du Comité d'Hygiène et de Sécurité, il a été demandé à la commune l'étude pour la pose d'un éclairage face à la sortie du haut pour sécuriser la traversée des élèves vers le bois et le parking.

Pour compléter le dossier sécurité piétonne, une demande sera faite par Monsieur le Directeur pour l'étude d'un passage piéton. La demande devra être transmise à l'UTGA.

- **Rapport FDE 2013**

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le rapport FDE 2013 est consultable en Mairie.

- **Devis peinture Mairie**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 6 entreprises ont été sollicitées pour établir des devis de peinture de la Mairie. A ce jour, seul un devis a été réalisé. En attente de la visite en Mairie de Monsieur HENRIQUE.

Le Maire, M.C MAILLART